



Bulletin d'inscription Adhérent-coopérateur

**Ouverture et inauguration de l'épicerie
Samedi 26 septembre 2020**

La Tourniquette est une épicerie coopérative conçue comme un lieu où acheter les produits du quotidien (alimentaire frais et sec, entretien, cosmétique...), issus d'une agriculture paysanne, biologique, locale, et d'un artisanat responsable. Elle vise à favoriser la coopération fertile entre paysans (et plus largement producteurs) et habitants du territoire, à construire un modèle économique solidaire basé sur l'implication du plus grand nombre, et à rendre accessible à tous des produits de qualité par un travail conscient sur le prix en coopération avec les producteurs. L'épicerie entend aussi contribuer à la dynamique de son territoire et se considère aussi comme un espace d'éducation, de rencontres, d'initiatives et d'animation.



Le bon fonctionnement de l'épicerie repose sur l'implication bénévole de ses membres, appelés «adhérent-coopérateur»

Etre adhérent-coopérateur de l'épicerie, c'est :

- contribuer au financement solidaire de l'épicerie
- pouvoir s'impliquer concrètement dans la vie de l'épicerie
- être membre du collège des coopérateurs et ainsi avoir la possibilité de participer aux orientations de l'épicerie
- bénéficier de tous les produits de l'épicerie au prix coopérateur (*)

(*) Voir l'explication de la formation du prix au verso de la page suivante

- ▶ Si n'avez pas souscrit à un contrat d'apport associatif pour pré-financer les travaux de l'épicerie, vous pouvez quand même devenir adhérent-coopérateur.
- ▶ Si vous avez souscrit un contrat d'apport associatif pour pré-financer les travaux de l'épicerie, alors vous êtes déjà adhérent-coopérateur.

Toutefois, pour bénéficier des produits au prix coopérateur, il vous faut **dans tous les cas** remplir les conditions qui suivent :

⇒ **Etre adhérent de l'association RISOMES**

ET

⇒ **Donner de son temps pour l'épicerie, au moins 3h/mois (**)**

OU

⇒ **Verser une cotisation annuelle de 60 €**

(**) Vous serez alors chaleureusement accueilli par des tuteurs bénévoles de l'épicerie qui vous expliqueront le déroulement d'une permanence, vous formeront sur certaines tâches...

Pourquoi laisser ce choix entre temps bénévole et cotisation ?

Car disons-le clairement : nous préférierions grandement que vous choisissiez l'option permanence. Pour assurer une ouverture de 12h par semaine, nous avons besoin de 50 adhérents-coopérateurs qui donnent 3h de leur temps par mois. Et il y a bien d'autres tâches que celle de tenir une permanence les jours d'ouvertures (gestion des stocks, réception des livraisons...) pour que l'épicerie fonctionne. Mais nous savons aussi que certains d'entre vous ne pourront pas consacrer ce temps à l'épicerie. C'est pourquoi, nous ouvrons cette possibilité d'être coopérateur via le versement d'une cotisation.



Bulletin adhérent-coopérateur

Bulletin à envoyer en version numérique sur
coopérateurs-epicerie@risomes.org

Ou par voie postale à l'adresse suivante :
RISOMES – 28-30 rue de la gare 21410 Mâlain

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : **Adresse mail :**

Un adhérent-coopérateur peut associer les membres de son foyer (conjoint.e, enfants), qui devront aussi être adhérent de l'association, pour faire les courses à l'épicerie :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Je suis déjà adhérent de l'association RISOMES en 2020 (*jusqu'à l'AG 2021*)

Je ne suis pas adhérent de l'association

[Vous pouvez adhérer à RISOMES en ligne via HelloAsso](#)

Je souhaite devenir adhérent-coopérateur de l'épicerie

Je suis déjà adhérent-coopérateur de l'épicerie (j'ai souscrit un contrat d'apport)

En tant qu'adhérent-coopérateur, je choisis entre les deux possibilités ci-dessous :

Je m'engage à donner au moins 3h de mon temps par mois pour l'épicerie

En prévision de ma participation aux 3h/mois de bénévolat à l'épicerie, je coche tous les créneaux pour lesquels je pourrais être disponible une fois par mois, sans engagement définitif. Nous reviendrons vers vous avec des propositions.

Mardi 16h30-19h30	Mercredi 16h30-19h30	Jeudi 16h30-19h30	Vendredi 16h30-19h30	Samedi 8h30-11h30	Samedi 11h30-14h30

Ou **Je verse une cotisation annuelle de 60 €**

(chèque à l'ordre de Risomes
possibilité de faire 2 chèques)

En signant la présente demande d'adhésion, j'affirme avoir pris connaissance des statuts de l'association, de sa charte éthique ainsi que de la charte de l'épicerie (tous les documents sont disponibles sur www.alternatives-agriculturelles.fr).

Date :

Signature :

La formation des prix à la Tourniquette

⇒ **Notre conviction** : la formation du prix n'est pas seulement une question technique ou financière, c'est aussi et peut être surtout un choix éthique et politique qui doit faire l'objet d'une discussion collective et d'une communication transparente.

⇒ **Notre exigence** : que le prix puisse être (i) soutenant et rémunérateur pour les producteurs – l'épicerie est un outil de soutien à l'agriculture paysanne, biologique, locale – (ii) juste et accessible pour les acheteurs dont nous espérons qu'ils seront très majoritairement des coopérateurs.

⇒ **Deux paramètres sont à prendre en compte pour la formation des prix**

(1) Le statut de l'acheteur : adhérent-coopérateur **ou** adhérent non-coopérateur

(2) Le statut du fournisseur: producteurs locaux en vente directe **ou** distributeur

Principes de base pour la formation des prix^(*)

^(*) Ces principes ne sont pas figés dans le marbre, sur décision collective des coopérateurs, ils pourront évoluer.

Vous êtes adhérent-coopérateur



Produits issus
d'un producteur
local en
vente directe

Produits issus
d'un distributeur
(ex. : plateforme
d'achat)

↓ Prix de vente épicerie ↓

= (minimum) : même
prix que celui pratiqué
par le producteur en
vente directe

= (maximum) : même
prix que celui pratiqué
par le producteur en
vente directe + 5%

= prix d'achat
au distributeur
+ 5%

Vous êtes adhérent non-coopérateur



Produits issus
d'un producteur
local en
vente directe

Produits issus
d'un distributeur
(ex. : plateforme
d'achat)

↓ Prix de vente épicerie ↓

= prix pratiqué par
le producteur en
vente directe
+ 15 ou 20 %
(selon produits)

= prix d'achat
au distributeur
+ 20%

Des questions, des précisions, des infos : coopérateurs-epicerie@risomes.org